



ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Marche « Le Godillots » - Dimanche 05 mai 2024

Nous, Maire de MELOISEY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par Monsieur Vincent BOIREAU, Président de l'association « Les Godillots » dont le siège est sis à MELOISEY, Mairie, 13 Rue du Puits Bouret, pour organiser des randonnées pédestres dont les départs s'effectueront 13 rue du Puits Bouret ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour le départ de ces randonnées ;

ARRETONS

Article 01^{er} : la manifestation se déroulera dimanche 05 mai 2024 de 07h à 16h. Le départ des randonnées s'effectuera 13 Rue du Puits Bouret.

Article 2 : la rue du Puits Bouret sera interdite à la circulation dans les deux sens pour des raisons évidentes de sécurité. La signalétique sera mise en place dimanche matin.

Article 3 : le stationnement Rue du Puits Bouret sera interdit du samedi 04 mai 2024 24h au dimanche 16h.

Article 4 : la signalétique correspondante sera mise en place par l'association.

Article 5 : Monsieur le Maire de Meloisey, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Madame la Présidente de l'association, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Meloisey, le 29 avril 2024

Le Maire,
Pascal MALAQUIN

